

MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Abidjan, le 08 AOÛT 2023

OBJET: REJET DE LA DEMANDE DE CONTESTATION DE VALEUR

- NOM DE L\'IMPORTATEUR : ASIA AFRICA RUBBER INDUSTRY

- N° RFCV: RCS23083796 du 02/08/2023

- N° FDI: 103195 du 18/07/2023

- N° FACTURE: **AX23050048 du 08/05/2023**

Monsieur, Madame,

En réponse à votre demande de contestation de la valeur sur le RFCV cité en objet, nous vous informons de notre décision de maintenir l\'évaluation faite sur vos marchandises.

En cas de refus de la valeur en douane portée sur le RFCV, vous avez la possibilité de recourir au comité d\'arbitrage de la valeur en levant votre déclaration avec le sous régime OC3 conformément à la Circulaire N°2138/MBPE/DGD du 04 février 2021.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, I\'expression de notre parfaite considération.

Recours

Direction de l\'Analyse des Risques, du Renseignement et de la Valeur

VRIDI

BP: V 25 Abidjan

Mail: darrv.petition@douanes.ci

Tél: 21 22 17 00 / 21 22 17 25

Poste: 1849

1852 1862